

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	23 (1951)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Une peinture murale au collège du Genève
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124026">https://doi.org/10.5169/seals-124026</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LE GITE», A GENÈVE

AVENUE GALLATIN, N°s 5 et 7

Lorsque la Société coopérative « Le Gite » s'est créée dans le but de construire des immeubles subventionnés, à loyers accessibles aux classes moyennes, le problème du logement était encore brûlant, et les appartements manquaient à Genève en très grand nombre. La dite société a jeté son dévolu sur des terrains se trouvant à Saint-Jean, avenue Gallatin. En effet, il se trouvait dans ce quartier des terrains aux prix encore abordables et la nouvelle du futur trolleybus desservant cette partie de la ville venait à peine d'être rendue publique. Nous avons été les premiers à reconstruire dans ce quartier depuis le début de la guerre et depuis lors de nombreuses bâties ont vu le jour dans cette région.

M. R. Parodi, architecte de la Société coopérative « Le Gite », a conçu des immeubles de construction de bonne qualité avec des plans simples offrant les avantages que recherchent le plus les gens, sans pour cela tomber dans une construction aux pièces trop chères qui auraient grevé par trop les budgets souvent serrés des futurs locataires.

En effet, ces appartements sont pour la plupart de trois pièces et demie, types d'appartements les plus

demandés ; et leur location s'est faite extrêmement rapidement, malgré les parts de coopérateurs à souscrire, de 2000 francs par appartement.

Le financement des immeubles a été assuré dans les proportions approximatives suivantes :

Subventions officielles . . . . .	20 % environ
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang . . . . .	60 % "
Hypothèque 2 <sup>e</sup> rang . . . . .	14 % "
Capital social . . . . .	6 % "
Total	100 %

Ces immeubles comprennent 18 appartements chacun, soit :

- 2 appartements de 4 pièces et demie
- 14 appartements de 3 pièces et demie
- 2 appartements de 3 pièces.

Leur implantation est celle que l'on considère, et à juste titre, comme étant la plus favorable, avec une façade ouest et une façade est. L'immeuble comprend six étages habitables, dont un en retrait. Le rez-de-chaussée est surélevé d'un mètre cinquante par rapport au trottoir, ce qui diminue le terrassement.

Les appartements de 3 pièces et demie droite et gauche, et de 4 pièces et demie, bénéficient de la

(Suite page 25.)

## UNE PEINTURE MURALE AU COLLÈGE DE GENÈVE

On se rappelle que le corps législatif genevois a voté, il n'y a pas longtemps, une loi attribuant le 2 % des travaux entrepris par le canton ou par la ville à la décoration monumentale : Genève peut être fière d'être la seule, avec le Tessin, à posséder dans sa législation une telle réglementation : il est vrai que nombre d'autres cantons ont des dispositions à peu près semblables, mais peut-être moins riches en possibilités, car elles demandent à l'Etat d'exercer une fonction de mécénat, avec un caractère d'obligation moins marqué que le statut genevois. Si nous devons nous féliciter que le public soit enfin invité à participer au mouvement artistique d'aujourd'hui, non seulement par ses contributions, mais aussi par les avis qu'il peut exprimer, remarquons aussi que cette mesure doit avoir une réelle influence sur la production de nos artistes, en ce qu'elle leur rappelle qu'ils sont mandataires désormais de la communauté tout entière, comme cela se doit d'être dans toute société (les arts classiques sont là pour en témoigner) et non plus seulement d'une chapelle, d'un clan, d'une coterie : on sait d'ailleurs les ravages d'un état d'esprit si étroit et si particulier sur toute la production artistique contemporaine : l'initiation qu'il faut subir pour tâcher de comprendre toute une catégorie d'ouvrages actuels, doit faire place, et fera place désormais, à une compréhension générale,

large, collective, d'où naîtront tout naturellement cet enthousiasme, cet intérêt dont un créateur ne saurait se passer.

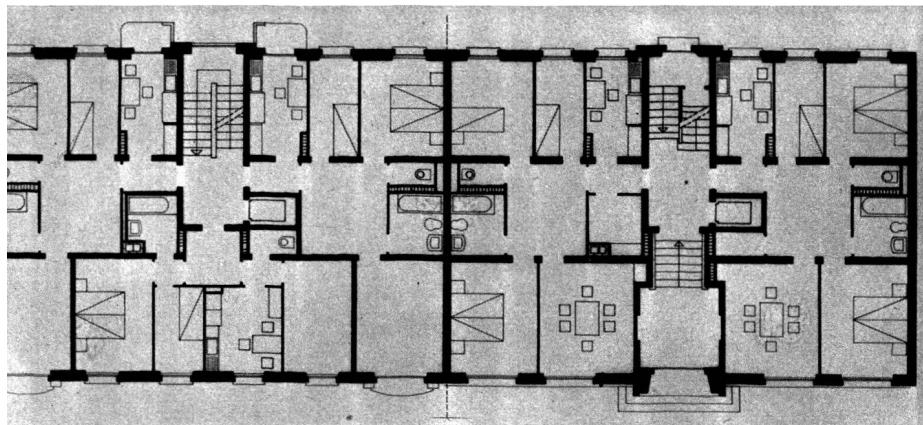
On a demandé, dans le cas particulier, à un certain nombre de décorateurs, de concourir entre eux, pour une peinture murale dans le bâtiment récemment rénové du Collège moderne, à Genève. Trois d'entre eux ont été choisis pour accomplir la deuxième étape de cette compétition : MM. Chambon, Theurillat et Poncy se sont livrés à une étude plus poussée de leur projet, d'où M. Chambon est sorti vainqueur. Nous donnons ci-joint les trois maquettes : celle de M. Chambon est actuellement en cours d'exécution. Comme nous nous défendons de nous adonner à la critique d'art, jeu bien dangereux à notre gré, et pas souvent utile d'ailleurs, nous laisserons nos lecteurs apprécier eux-mêmes le choix du jury. Les trois auteurs ont déployé de hautes qualités ; nous nous réjouissons de voir, sans doute bientôt, les deux peintres qui n'ont pas obtenu la palme cette fois-ci, triompher dans un autre concours. Quant à celui qui a obtenu le prix, M. Chambon, il a accompli jusqu'à présent une trop riche carrière, pour que nous nous permettions d'ajouter notre modeste filet de voix au concert de félicitations qu'on n'a certainement pas manqué de lui offrir.

J.

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE «LE GITE» A GENÈVE

A. PARODI, architecte

*Plan du rez-de-chaussée, à droite, et des étages, à gauche.*



## CONCOURS POUR UNE PEINTURE DÉCORATIVE AU «COLLÈGE MODERNE» A GENÈVE



*Premier prix : Emile Chambon*



*Deuxième prix : Herbert Theurillat*



*Troisième prix : Eric Poney*